



**institut
universitaire
de France**

CAMPAGNE IUF 2020 NOTICE DE PROCÉDURE DE DÉPÔT EN LIGNE DES CANDIDATURES

La campagne de sélection des membres de l'IUF est totalement dématérialisée.

La déclaration de candidature, la saisie des documents constitutifs du dossier par le candidat, l'envoi des lettres de recommandation, l'accès aux dossiers par le jury chargé de l'évaluation se font en ligne.

La saisie de la fiche de renseignements (sur l'application), valant déclaration d'intention, ainsi que le téléversement des documents constitutifs du dossier peuvent être validés dès l'ouverture de la campagne.

Étape 1 : Connexion à l'application informatique

1. **Adresse** : <https://iuf.adc.education.fr/iuf>

2. **Identification** par le **NUMEN** et un **mot de passe**

 Le NUMEN (numéro d'identification éducation nationale) est un identifiant associé à tout employé de la fonction publique dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La saisie du NUMEN lors de la création du compte (2 chiffres (00 à 95) + 1 lettre (A, B, E, G, P, S ou T) + 2 chiffres pour l'année (0, 1 ou 9+0 à 9) + 5 chiffres + 3 lettres.

3. Attribution par l'application d'un **numéro de dossier** (affiché sur chaque écran) à conserver.

Étape 2 : Saisie de la fiche de renseignements (sur l'application) valant déclaration d'intention


Cette fiche se décline en 4 parties :

- **Situation administrative**

- ✓ Grade fonctionnel : menu déroulant
- ✓ Habilitation à diriger des recherches pour les maîtres de conférences : cocher oui ou non (si oui date)
- ✓ Date de titularisation
- ✓ Section CNU : menu déroulant
- ✓ Établissement de rattachement : menu déroulant
- ✓ Date d'affectation
- ✓ Votre unité de recherche : menu déroulant.


- **Profil**

- ✓ Catégorie : cocher junior, senior ou senior en reconduction (cette dernière catégorie ne concerne que les seniors achevant leur délégation IUF au 30 septembre 2020)
- ✓ Candidature déjà examinée : cocher oui ou non, et si oui préciser toutes les années où vous avez déposé une candidature recevable

 Si un candidat a déjà déposé 3 candidatures depuis la campagne **2016** et que celle-ci est la 4^{ème} en 5 ans, elle ne sera pas examinée ; elle ne le sera pas non plus s'il y a déjà eu 2 candidatures successives pour les campagnes 2018 et 2019

Ex. : candidature sur campagnes 2017, 2018 et 2020 = recevable
candidature sur campagnes 2018, 2019, 2020 = non recevable

- ✓ Dérogation d'âge : répondre oui ou non

 Les candidats juniors doivent être âgés de **moins de 40 ans**, c'est-à-dire avoir 39 ans au plus, **au 1er janvier 2020**. Des dérogations à cette limite d'âge peuvent être accordées dans les cas suivants :

1) Un report de la limite d'âge d'une année par enfant est accordé en cas de congé maternité ou de congé d'adoption.

2) Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du congé pris est accordé en cas de :

- congé de longue maladie ou de longue durée au sens de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 ;

- congé paternité ;


- congé parental ou de présence parentale.

3) Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du service effectué est accordé en cas de :

- service national.

- ✓ Domaine ERC : menu déroulant

- ✓ Spécialité
- ✓ 5 mots-clés permettant de résumer brièvement votre projet
- ✓ Recommandants : **Les noms et coordonnées des recommandants doivent être explicitement mentionnés**

 Les dossiers de candidature devront être appuyés par deux recommandations de personnalités scientifiques sans conflit d'intérêt avec le ou la candidat(e), dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Les lettres de recommandation devront comporter une appréciation sur le potentiel scientifique des candidats, leurs collaborations internationales et les caractéristiques de leur projet de recherche (enjeux scientifiques, caractère novateur, résultats escomptés, etc.). Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF du candidat qu'elles soutiennent, ni participer au jury IUF 2020.

- **Projet**

Il s'agit d'un résumé de votre projet de recherche, mettant en exergue sa faisabilité et son caractère innovant en 500 caractères **maximum**.

- **Carrière**

Il s'agit, en 800 caractères **maximum**, de présenter vos réalisations scientifiques majeures (participation à des projets internationaux d'envergure, accomplissements scientifiques et académiques, prix, constitution d'équipe, etc.).

 **Date limite pour la saisie de la fiche de renseignements** 
3 octobre 2019 pour tous les candidats (12h00 – heure de Paris)

Étape 3 : Téléversement des documents

Le dossier de candidature doit être rédigé **en français ET en anglais** afin de pouvoir être évalué par les experts internationaux anglophones constituant le jury de l'IUF.

Les modèles, au format Word, des documents à déposer (disponibles dans l'application IUF via le lien « Documents utiles ») sont les suivants :

- **formulaire_candidature.doc** (formulaire de candidature en français, obligatoire)
- **application_form.doc** (formulaire de candidature en anglais, obligatoire),
- **attestation_enseignement.doc** (obligatoire),
- **derogation.doc** (uniquement en cas de dérogation).

Ces documents devront être enregistrés **obligatoirement** au format **PDF** et nommés respectivement **formulaire_candidature.pdf**, **application_form.pdf**, **attestation_enseignement.pdf** et **derogation.pdf**. Afin d'éviter le refus de dépôt par l'application, il ne faut ajouter aucune autre indication aux noms des documents (exemple votre prénom ou nom).

L'ensemble des documents devra être téléversé dans l'application IUF dans l'écran « Étape 3/4 : Téléversement des documents ».

Étape 4 : Validation de l'ensemble de la saisie

Elle doit se faire sur l'application et selon le calendrier suivant :

- **Le 5 novembre 2019 à midi, heure de Paris, pour les juniors.**
- **Le 7 novembre 2019 à midi, heure de Paris, pour les seniors.**

Au-delà de ces dates, aucun document supplémentaire ne pourra être ajouté et tout dossier non validé sera supprimé automatiquement par le logiciel.

En cas de difficulté de validation, merci de contacter dans les meilleurs délais le support : si.mesr@recherche.gouv.fr. **N'attendez pas les derniers jours pour valider votre dossier !**

Il est possible de modifier la fiche de renseignements ou de télécharger une nouvelle version du dossier tant que la validation de l'ensemble de la saisie n'a pas été effectuée.

 **Une fois le dossier complet validé, vous ne pourrez plus le modifier** 

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents Word (formulaires en français et en anglais) sont à télécharger sur l'application en ligne. Il est impératif d'utiliser les modèles proposés.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- **Fiche de renseignement valant déclaration d'intention, déjà saisie,**
- **Formulaire_candidature et Application_form (en français et en anglais).**

1) Informations sur le ou la candidat(e)

2) Informations sur le projet de recherche

3) Activités, carrière, mobilité

4) Productions scientifiques

Nombre des publications scientifiques.

Résumé des 5 publications scientifiques les plus significatives mentionnées dans la fiche de synthèse du dossier (4 pages maximum).

5) Encadrement doctoral

6) Curriculum vitae (2 pages maximum)

- Doivent obligatoirement figurer en tête : le **nom patronymique**, le **prénom**, la **date de naissance**, la **situation professionnelle** (grade, établissement d'affectation, unité de recherche d'appartenance) ;
- **Préconisations pour le contenu, dans la limite du volume imparti :**
 - informations significatives sur la formation, les diplômes et le déroulement de la carrière ;
 - rayonnement national et international (prix et distinctions scientifiques, comités de rédaction, conseils scientifiques, invitations d'EPST étrangères, commissions nationales et internationales ...) ;
 - animation scientifique (direction d'un laboratoire, d'une équipe, d'un groupement de recherche, d'une formation doctorale, en indiquant pour chaque responsabilité l'objet, l'importance de la composante, les dates d'exercice) ;

7) Liste des travaux et publications

Liste complète.

8) Projet de recherche 2020-2025 (8 pages maximum)

Le projet de recherche doit comprendre :

- une description de l'état de l'art et des objectifs poursuivis ;
- la programmation prévisionnelle.

Il distinguera la part du candidat(e) et celle de son équipe dans la réalisation du projet.

9) Ouverture possible du projet IUF vers un projet ERC au cours de la délégation (2 pages maximum)

Le ou la candidat(e) doit consulter le site de l'ERC (<https://erc.europa.eu>) et imaginer, dans les grandes lignes, un projet résumé qui réponde aux exigences d'originalité et d'innovation de l'ERC. Ce projet devra correspondre à une catégorie ERC selon le profil du ou de la candidat(e) et l'objectif ciblé (Starting grant, Consolidator grant, Advanced grant, Proof of concept, Synergy grant).

Ce projet peut être présenté comme suit :

Première partie :

Présentation des éléments scientifiques d'un projet de recherche de type ERC. Présenter (i) les enjeux des défis scientifiques abordés, (ii) les grandes lignes de la méthodologie envisagée et (iii) les moyens scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en place de ce projet. Il faudra expliquer en quoi le projet envisagé aurait l'envergure d'un projet ERC.

Seconde partie :

Présenter le lien entre le potentiel projet ERC et le projet IUF déposé. Dans quelle mesure une délégation IUF vous permettrait de mettre en place votre projet ERC ?

Si le ou la candidat(e) a déjà une candidature en cours d'évaluation par l'ERC, il ou elle peut utiliser les informations du résumé du projet soumis. S'il ou elle fut lauréat(e), il ou elle indiquera l'année, le type de projet et un bref résumé des travaux effectués ou en cours.

Si le ou la candidat(e) pense avoir identifié des raisons spécifiques pour lesquelles il ou elle ne souhaite pas déposer de projet ERC, il ou elle peut les indiquer.

10) Description des activités d'enseignement et des responsabilités pédagogiques et administratives (2 pages maximum)

- Des activités d'enseignement dans l'établissement d'appartenance (nombre annuel d'heures en équivalent TD, matière, niveau), dans d'autres établissements et à l'étranger ;
- Des responsabilités pédagogiques et administratives exercées au cours des cinq dernières années.

11) Ouverture possible du projet IUF vers un projet d'innovation pédagogique et de diffusion orientée vers la société (1 page maximum)

Le ou la candidat(e) doit imaginer un lien entre recherche et formation qui s'inscrirait dans le cadre des pédagogies innovantes, technologiquement et scientifiquement, déjà en place ou

à concevoir dans son établissement, vers ses étudiants notamment, mais aussi, vers la société.

Le projet doit être articulé avec l'environnement pédagogique du site universitaire du ou de la candidat(e) et les ressources de son territoire (les Maisons pour la science, les opérations de sciences participatives, etc.).

12) Listes de 3 personnalités scientifiques

Liste des trois expert(e)s scientifiques français(es) et étranger(e)s compétent(e)s dans le domaine (mais sans intérêts communs avec le ou la candidat(e), susceptibles d'être consultés par le jury (nom, prénom, qualité, adresse, courrier électronique).

Ces trois personnalités doivent être différentes des deux recommandants et deux d'entre elles, au minimum, doivent être de nationalité étrangère.

13) Pour les candidat(e)s à une reconduction de délégation uniquement

Joindre :

- Rapport d'activité depuis 2015
- Annexe financière

Pièces justificatives

- **Les candidat(e)s juniors demandant une dérogation d'âge**

Selon les cas : (extraits des actes de naissance des enfants, attestation de congés maternité, longue maladie, etc.).

- **Les candidat(e)s demandant à faire valoir des services d'enseignement à l'étranger**

Attestation de l'établissement

- **Tous les candidats et candidates**

Le ou la candidat(e) devra joindre une attestation du service gestionnaire de son établissement justifiant qu'il assume la charge statutaire d'enseignement les deux années qui précèdent son éventuelle nomination (modèle disponible dans l'application ou sur le site www.iufrance.fr)

Précisions sur les recommandants

Un des deux recommandants au moins doit exercer dans un établissement à l'étranger.

La lettre de recommandation est strictement confidentielle et non lue par le ou la candidat(e).

Le recommandant a la liberté de rédiger sa lettre en français ou en anglais.

Au moment de la saisie des adresses courriels des recommandants par le ou la candidat(e), une notification leur est automatiquement envoyée contenant le lien pour déposer leur lettre. Ce lien est unique et spécifique à chaque recommandant. La date limite de dépôt des lettres de recommandation est fixée au **jeudi 21 novembre 2019**.

En cas de difficulté technique du recommandant pour déposer sa lettre, lui demander de contacter l'IUF à l'adresse campagne.iuf@recherche.gouv.fr.

Chaque candidat(e) doit veiller au bon dépôt des lettres sur l'application. L'apparition d'un voyant à côté du nom du recommandant confirme ce dépôt. Pour éviter les déconvenues, vérifiez huit jours en amont que cela est fait.

Vous pouvez consulter la liste des conflits d'intérêt concernant le choix des recommandants dans « documents utiles ».